



Info licenciement contrat pro

Par **Jsoomm**, le **15/01/2016** à **19:02**

Bonjour,

Pour commencer je tiens à vous informer que je me suis déjà renseigné sur divers forums et avec l'inspection du travail par téléphone mais j'aimerais d'autres avis sur ma situation, sachant que la personne à l'inspection du travail me paraissait jeune et n'était pas sûr de lui.

Voilà j'ai donc commencé un BP Sommelier en Septembre 2015, l'entreprise où je travaillais va fermer ses portes à la fin du mois de Janvier 2016.

D'après mon employeur, il s'agit d'une dissolution à l'amiable.

N'ayant pas les moyens de me régler mon solde tout compte jusqu'à la fin de mon contrat (jusqu'en septembre 2017) il me propose:

- à l'amiable de me rémunérer jusqu'au 31 août 2016
- une liquidation judiciaire, ce qui risque de prendre beaucoup de temps avant que je puisse toucher mon solde (avez vous une idée du temps requis en moyenne ?) voir aucune rémunération si la vente aux enchères ne suffit pas à régler les dettes de l'entreprise ce qui entraînerait un rendez vous au prudhom.

Sa proposition est-elle considérée comme une démission de ma part ?

dois-je refuser son offre au risque de ne toucher aucune rémunération ?

Sachant qu'une démission de ma part a de fortes chances d'entraîner une exclusion de ma formation => étant âgée de plus de 25ans, je suis un apprenti qui coûte cher et il m'est difficile de trouver une entreprise.

Merci à ceux qui prendront le temps de m'aider.